

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU
DU JEUDI 23/12/2010 A VOUZIER**

Présents : Mesdames, F. CAPPELLE, F. BUSQUET et Messieurs C. ANCELME, JP BOUILLEAUX, J. BOUILLON, M. COLIN, F. COURVOISIER-CLEMENT, JC ETIENNE, D. GUERIN, JP GUERIN, F. MATHIAS, F. SIGNORET, G. SOUDANT

Excusés : Madame Ch. NOIRET-RICHET et Messieurs Ph. ETIENNE, J.P. LELARGE et G. THIEBAULT.

Absents : Mesdames R. BRUSA et B. FABRITIUS et Messieurs G. DEGLAIRE, D. GEORGES, O. GODART et Ch. RAILLOT.

Personnel communautaire présent : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, Mme GOUJON, chargé du suivi budgétaire et comptable.

M. SIGNORET ouvre la séance à 17h30.

Monsieur Michel COLIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur SIGNORET rappelle que ce bureau se tient suite à celui organisé le 6 décembre 2010 pour lequel il avait été constaté une absence de quorum. Reprogrammé pour le 15 décembre dernier, il avait été reporté pour raison climatique. L'ordre du jour est inchangé à savoir :

1. ECONOMIE :

- a) *Présentation du projet de création d'un bâtiment d'entreprises*
- b) *ZAC de Vouziers: Plan de financement et détermination du prix de vente des terrains*

2. PISCINE :

- a) *Renouvellement de la convention 2C2A/Ville*
- b) *Tarifs 2011*
- c) *Convention d'utilisation de la piscine par des structures associatives*
- b) *Participation financière de la 2C2A au titre des investissements 2010*

3. ENVIRONNEMENT :

- a) *Plan Climat Territorial: point d'information*
- b) *Déchets Ménagers: Mise en œuvre du programme de rationalisation des collectes – Vote des tarifs REOM 2011*

4. FINANCES

- a) *Décision modificative du budget de ZAE*
- b) *Examen des demandes de subventions aux associations*
- c) *Convention de moyens 2011 avec Les Tourelles*

5. HABITAT :

Dispositif Toitures/Façades : Examen de demandes de subventions

6. TOURISME :

- a) *Vote du budget de l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise*
- b) *Evolution tarifaire du PAD en 2011*
- c) *Horaires d'ouverture du PAD en 2011*
- b) *Création des emplois nécessaire à la saison 2011*

7. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- a) *Transformation de l'emploi de chargé de mission « Développement Touristique »*
- b) *Dépôt de demande de subvention Ingénierie Pays*

8. ADMINISTRATION GENERALE : Elections

Questions diverses

Compte tenu des conditions climatiques et de la programmation d'un conseil de communauté fixé à 19h30 ce même jour, Monsieur le Président propose de ne traiter que les points qui nécessitent une prise de décision du bureau, les autres points devant être délibérés par le Conseil de Communauté. Par ailleurs, le président propose l'ajout des points suivant à l'ordre du jour :

- AMO piscine : attribution du marché,
- Natura 2000 : attribution du marché et approbation du plan de financement

Ces propositions sont approuvées par l'ensemble des membres du Bureau.

1. ENVIRONNEMENT – Contraction d'un emprunt

M. le Président laisse la parole à M COLIN.

M COLIN rappelle que la prise de compétence « déchets ménagers » par la 2c2a au 1er janvier 2009 avait eu pour conséquence financière de transférer au profit de la communauté de communes les excédents de fonctionnement et d'investissement du SICROM de Ballay, dissout depuis. Ces excédents devaient permettre l'auto-financement de la réalisation d'un réseau de déchèteries modulables sur l'ensemble du territoire. Au départ prévu pour quatre sites plus l'agrandissement de la déchèterie de Vouziers, ce projet s'est étendu à une cinquième installation sur le canton de Monthois. Par ailleurs, le débat mené en conseil de communauté lors de la réunion de novembre dernier s'agissant de la mise en œuvre d'un programme de rationalisation du service public d'élimination des déchets ménagers couplé à la possible mise en œuvre d'une redevance incitative pourraient avoir pour conséquence de générer un besoin de financement. En effet, l'acquisition d'un parc de conteneurs pour la collecte OMr avec système d'identification par puce électronique, le remplacement des bennes de collecte utilisées par la régie des 19 tonnes actuelles vers des 26 tonnes et l'augmentation du parc de conteneurs pour la collecte sélective en apport volontaire représentent à eux seuls près de 860 000 € d'investissement. Déductions faites des subventions mobilisables, il resterait à financer 300 000 €. Compte tenu des taux d'emprunt actuels, il est proposé de recourir à un emprunt de 300 000 €, à taux fixe, à affecter à la réalisation des déchèteries modulables, soit sur une durée de 15 années. Ceci aura notamment pour conséquence de lisser les annuités sur une période plus longue.

M FORGET précise qu'une mise en concurrence a été engagée fin novembre auprès des établissements bancaires DEXIA, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, et Société Générale. Les trois derniers établissements ont remis des propositions s'agissant de cet emprunt et la Caisse d'Epargne est la mieux positionnée avec une proposition d'emprunt à taux fixe et à échéance choisie au taux de 3,27 %. La première échéance serait de 25 623,00 € à la date du 10 janvier 2011. Les fonds pourraient être mobilisés d'ici au 31 décembre 2010 et donc apparaître sur le compte administratif.

Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide de recourir à un emprunt de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement des déchèteries modulables, d'une durée de 15 ans, à échéance choisie pour un taux fixe de 3,27 %

2. ZONE D'ACTIVITES DE VOUZIERIS

Contraction d'un emprunt et ouverture d'une ligne de trésorerie – point sur le plan de financement

M. COLIN précise qu'un emprunt contracté pour l'achat des terrains a été remboursé intégralement cette année. Le budget de la ZAC était, à ce titre, équilibré par la contraction d'un nouvel emprunt destiné à couvrir les frais déjà engagés par la 2C2A (terrains, études, frais de maîtrise d'œuvre, fouilles archéologiques préventives) pour un peu plus de 800 000 €. Il indique également que sur la base des dernières projections faites par les services s'agissant du plan de financement du projet de réalisation de la Zone d'Activités de Vouziers joint à la convocation du Bureau, il apparaît que le portage financier doit être assuré par un emprunt de l'ordre de 1 200 000 € et le recours à une ligne de trésorerie en 2011 destinée à financer les travaux en attente notamment des recettes probables issues des premières ventes.

M FORGET précise qu'une mise en concurrence a également été engagée fin novembre auprès des établissements bancaires DEXIA, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, et Société Générale. Seule la Caisse d'Epargne a fait une proposition. Cette dernière fait apparaître les propositions suivantes :

- Emprunt de 1 200 000 € à taux fixe de 1,44 %, à échéance choisie, d'une durée de trois ans, et une première date d'échéance fixée au 1^{er} mai 2011 pour un montant de 384 158,00 €. Le coût de ce crédit serait de 32 473,05 €.
- Ligne de trésorerie interactive de 3 000 000 € pour une durée d'une année renouvelable, basé sur un taux d'intérêt variable, au choix de l'emprunteur à chaque tirage entre l'EONIA et le T4M, avec une marge de 0,70 % et des frais de dossier de 2300 € au lieu de 3000 €.

Monsieur le Président indique qu'il est regrettable d'avoir peu de concurrence sur ce domaine, notamment par le retrait du Crédit Agricole.

M Jean-Pierre GUERIN acquiesce en précisant qu'il s'agit d'un choix stratégique de repositionnement, évidemment évolutif.

M ANCELME précise que, compte tenu des derniers échanges avec les entrepreneurs locaux intéressés notamment par des extensions, 10 ha de terrains pourraient être vendus en 2011.

M COLIN demande qu'un point d'information rapide soit fait sur le plan de financement de la ZAC.

Monsieur le Président indique, pour être tout à fait transparent, qu'il est toujours en attente d'un positionnement définitif du Conseil Général des Ardennes. Plusieurs échanges ont eu lieu, entre services et dernièrement en sa présence, pour évoquer ce positionnement. Il apparaît clair que ce dernier s'articulera autour d'une subvention de 660 000 € et d'une avance remboursable de l'ordre de 650 000 €. Le financement de la réalisation du giratoire sur domaine public du département doit être envisagé en parallèle puisque cette opération, réalisée par délégation de maîtrise d'ouvrage, ne peut être financièrement portée par la 2C2A. Le reste à charge devant être refacturé au département.

M Dominique GUERIN précise que le budget 2011 du département a été récemment voté. Il fait apparaître des crédits pour ce projet.

M FORGET précise que le plan de financement envoyé avec la convocation est toujours d'actualité. Il doit néanmoins faire l'objet d'un certain nombre de précautions. Comme l'a précisé le président, le positionnement définitif du département n'est pas connu. Le plan de financement proposé fait apparaître la prise en charge du giratoire par le CG08 en sus d'une subvention accordée sur le projet, ce qui évidemment le cas le plus favorable pour la 2C2A. Par ailleurs, M FORGET indique que la participation de l'Etat obtenue au titre du FNADT est plafonnée à 1 300 000 € pour un taux de 28,5 % et sur la base d'un plan de financement faisant apparaître des dépenses éligibles particulières, notamment sur la ligne acquisition qui n'apparaît pour l'Etat qu'à hauteur de 230 866,37 €, comme suit :

Dépenses – Composition de l'assiette éligible		Subventions	Montant €
Acquisition	230 866,37 €	Etat FNADT	1 300 000,00 € (28,5 %)
Diagnostic archéologie préventive	125 000,00 €	Etat DDR	340 000,00 € (7,5 %)
Travaux	4 089 162,20 €	Conseil Régional	300 000,00 €
Etudes et maîtrise d'œuvre	116 381,90 €	Conseil Général	660 249,00 €
TOTAL HT	4 561 410,47 €	Reste à charge 2C2A	1 961 161,47 € (43%)

Il conviendra d'ailleurs d'approuver ce plan de financement spécifique à l'Etat et autoriser le président à en signer la convention d'attribution.

Par ailleurs, M FORGET ajoute que les travaux de terrassement sont provisionnés, tout comme les charges financières. Ces deux postes sont encore inconnus avec précision à la date d'aujourd'hui. En conséquence, il semble préférable de prendre une certaine précaution pour la détermination du prix de vente. C'est pourquoi, il est proposé d'arrêter un prix en trois zones respectivement de 9, 11, et 13 €, ce qui constituera une recette totale, pour 199 949 m², de l'ordre de 2 320 000 €.

M COLIN précise que cette approche témoigne également d'une certaine logique par rapport au prix des terrains fixés sur Buzancy à 8 €/m².

Monsieur le Président ajoute qu'il souhaiterait aller vite désormais car d'autres zones se montent actuellement, notamment sur Rethel, et que le territoire a besoin rapidement de satisfaire la demande actuelle en offre foncière d'entreprises. Il est nécessaire d'engager les travaux et proposer des terrains en pré commercialisation avec des prix fermes.

Monsieur MATHIAS demande si un point récent a été fait avec l'enseigne LECLERC.

Monsieur le Président répond qu'il attend la fixation d'un prix de vente pour reprendre contact et proposer à l'enseigne un compromis de vente.

Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- de recourir à un emprunt de 1 120 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de l'aménagement de la ZAC de Vouziers, d'une durée de 3 ans, à échéance choisie pour un taux fixe de 1,44 %,
- d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'une année renouvelable, basé sur un taux d'intérêt variable, au choix de l'emprunteur à chaque tirage entre l'EONIA et le T4M, avec une marge de 0,70 % et des frais de dossier de 2300 € au lieu de 3000 €.
- D'approuver le plan de financement spécifique à l'Etat pour solliciter le financement du projet par le FNADT

Le Bureau s'accorde également sur le prix de vente des terrains de la future ZA en appliquant trois tarifs de 9, 11 et 13 €.

3. FINANCES

a) Décisions modificatives

Monsieur SIGNORET laisse la parole à Mme GOUJON.

Mme GOUJON présente les propositions de décisions modificatives suivantes :

Décision modificative du Budget ZAE Vouziers

Cf. annexe

Décision modificative du Budget Général

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Annulation des dépenses imputées à l'article 2031 par l'émission de titres de recettes

CHATITRE 041 OPERATIONS PATRIMONIALES		
ETUDE DE FAISABILITE POLE NATURE (NOCTURNIA)	Article 2031 - Frais d'études	49 037,96 €
PAE BUZANCY (FRAIS ANNONCES, RELEVES TOPO)	Article 2031 - Frais d'études	3 539,81 €
	TOTAL	52 577,77 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Réimputation de la dépense au compte 21 par l'émission de mandats

CHATITRE 041 OPERATIONS PATRIMONIALES		
ETUDE DE FAISABILITE POLE NATURE (NOCTURNIA)	Article 21318 Constructions autres bâtiments publics	49 037,96 €
PAE BUZANCY (FRAIS ANNONCES, RELEVES TOPO)	Article 2113 Terrains aménagés	3 539,81 €
	TOTAL	52 577,77 €

BUDGET GENERAL EN LIEN AVEC LA DECISION MODIFICATIVE DE LA ZAE VOUZIERS

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article 6521 - Déficit des budgets annexes - 14 801,00

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article 678 - Autres charges exceptionnelles + 14 801,00

Décisions modificatives du Budget « Déchets ménagers »

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES

Article 66112 - ICNE + 3 833,92

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Article 6236 - Catalogues et imprimés - 3 833,92

CHAPITRE 012

Article 6458 - Cotisations aux organismes sociaux + 1 500,00 (rappel 2009 CNP assurance non prévu au BP 2010))

CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues - 1 500,00

Décision modificative du Budget PAD/Nocturnia

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Article 2313 - Constructions : + 600,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Article 2033 - Frais d'insertion : + 600,00 €

Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'ensemble des décisions modificatives présentées.

b) Examen des demandes de subvention aux associations

Monsieur SIGNORET laisse la parole à M COLIN.

M COLIN présente les demandes de subventions instruites par les services et le positionnement de la commission « Finances, vie sociale, culturelle et sportive » lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre dernier.

Demandeur	Projet ou manifestation	Date de la manifestation	Subvention demandée	Budget prévisionnel	Commentaires	Proposition de la commission Finances du 01/12/2010
comité cycliste des ardennes	Accueil d'une étape à Vouziers + passage dans chaque chef lieu de canton de la 2C2A	8,9 et 10 avril 2011	8000€ à répartir entre 2C2A et Ville de Vouziers	En attente		Accord : 4000€ ville de Vouziers + logistique et 400€ pour 2C2A et prise en charge pot cérémonie
Ass. KADENCE	Organisation d'un festival de musiques à Bouconville	02-juil-11		En attente	Promotion d'artistes locaux, sensibilisation aux attitudes écologiques, au développement durable, promotion de l'artisanat et du commerce local, favoriser les rencontres entre les générations	Défavorable : siège association hors territoire
Ass. Des parents d'élèves de Buzancy	Organisation de soirées thématiques sur des problématiques quotidiennes	Année scolaire 2010/2011	825 €	1 650,00 €		Défavorable : action limitée au canton

	(sommeil, addictions,...)					
Action contre la Faim	Appel d'urgence Eruption du volcan Merapi en Indonésie					Défavorable
UCIA Vouziers	Organisation du marché de Noël 2010	17 au 19 décembre 2010	1 000 €	18 125 € HT		Favorable pour 1000€ avec production d'un bilan
Association rurale des jeunes animateurs - SY	Festival photos destiné aux enfants et adolescents	1er trimestre 2011	5000 €	22 000 €	Concours intercommunal écoles	2 000 €
Club Polytech'Lille	4 Organisation du 4L TROPHY			6500 €		Défavorable – Siège social hors territoire

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, bien que favorable à cette attribution, s'étonne de l'importance de la subvention accordée au projet « photographie ton village » en la comparant aux montants habituellement accordés.

Monsieur COLIN précise qu'il s'agit d'une subvention de 10 % du budget présenté, au demeurant important puisqu'il est supérieur à 22 000 €. Ce coût s'explique notamment par l'intervention de professionnels dans le but de former les enfants du territoire à la photographie.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN estime qu'il paraît logique d'aider ce projet, notamment pour son lancement.

M. COLIN informe le Bureau que l'ensemble des crédits affectés en 2010 pour l'aide auprès des associations ont été consommés.

Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'ensemble des propositions d'attribution de subvention proposées.

c) Convention de moyen 2011 avec l'association « Les Tourelles »

Monsieur le Président laisse la parole à M FORGET.

Monsieur FORGET rappelle que par délibération du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a validé la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association « Les Tourelles ». L'association a fait parvenir en juin dernier un projet de budget 2011 en hausse par rapport à la subvention accordée pour 2010. En effet, 25 600 € ont été accordés au titre de la saison 2010 et la demande 2011 se portait à 27 662 €. Après échanges avec Messieurs SIGNORET et COLIN, une négociation s'est engagée avec l'association pour contenir la hausse de participation financière demandée. En conséquence, le Conseil d'Administration de l'association a décidé de ne pas demander d'aide à l'investissement (500 €) et de retirer le spectacle « Le jardin de Jeanne » (1000 €). La demande de participation est donc ramenée à 26 162 € pour 2011.

Par ailleurs, M FORGET précise que cette phase de négociation a permis de souligner quelques éléments de réflexion qu'il s'agit de mener en 2011 pour faire évoluer le partenariat. En premier lieu, il a été évoqué de proposer la billetterie de ces spectacles à l'OTAA afin de tenter de satisfaire le besoin identifié cette année grâce à une enquête menée auprès des visiteurs de l'office, de spectacles et d'événementiels. Il conviendrait, dans le prolongement de cette question, de faire évoluer la programmation vers l'organisation d'événementiels en saison touristique. Par ailleurs, s'agissant de la décentralisation des spectacles culturels, il conviendra d'arrêter, au niveau de la 2C2A, les modalités de participation financière. En effet, la subvention de la 2C2A à la décentralisation des spectacles va bien plus loin que la simple prise en

charge du surcoût lié à la décentralisation. Elle a pour conséquence d'abaisser le coût du ticket bien en dessous du prix pratiqué sur Vouziers sans que cela ne permette d'assurer une fréquentation satisfaisante.

Mme CAPELLE demande s'il est prudent qu'elle prenne part au vote étant par ailleurs membre du Bureau de l'association.

Monsieur le Président précise que les risques judiciaires sont liés à l'exercice d'une fonction exécutive, mais confirme qu'il serait plus prudent de ne pas prendre part au vote.

Monsieur COLIN ajoute qu'il serait souhaitable d'avoir un rappel systématique des obligations d'abstention aux votes des élus cumulant des mandats de représentation dans les associations.

Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de moyens 2011 avec l'association « Les Tourelles » pour un montant de 26 162 €.

4. HABITAT

Attribution d'une subvention « Toiture/Façade »

Le Bureau examine le dossier de demande de subvention suivant :

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
Christophe BRICHOT	08250 CHATEL-CHEHERY	Façade	11 172,45 €	9 100,00 €	1 820,00 €

Reste toiture	6 313,08 €
Reste façade	16 772,26 €

Monsieur MATHIAS demande s'il serait possible d'étudier l'évolution du dispositif vers l'éligibilité des travaux de rénovation thermique et d'isolation de manière à assurer une cohérence par rapport au thème de la labellisation PER du territoire.

M. SIGNORET indique que ce point devra faire l'objet d'une étude par la commission Habitat et Travaux, rappelant que le dispositif Toitures/Façades est attrayant sur le territoire.

Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 1820 € au profit de M Christophe BRICHOT au titre du dispositif « Toiture/Façades ».

5. TOURISME

Grille tarifaire du PAD – saison 2011

Monsieur le Président laisse la parole à M FORGET

Monsieur FORGET rappelle qu'il revient au Bureau d'approuver la grille tarifaire de la billetterie du Parc Argonne Découverte. Conformément aux orientations prises en 2008, il était prévu d'augmenter de 0,5 € en 2009 et de 1 € supplémentaire en 2010 mais de maintenir en 2011 le tarif à hauteur de celui de 2010. Il convient que le Bureau confirme ce positionnement.

Madame ODIENNE ajoute qu'il est proposé au Bureau que le PAD devienne partenaire de l'association « Cultures du Coeur » en mettant à disposition de l'association 30 entrées au PAD.

Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'approuver :

- Les tarifs 2011 de billetterie du Pad sans changement par rapport à la saison 2010,
- La signature d'une convention de partenariat avec l'association « Culture du Cœur » à hauteur de 30 entrées gratuites (15 adultes/15 enfants)

6. MARCHES PUBLICS

a) Programmation et AMO piscine

Monsieur le Président laisse la parole à M FORGET.

Monsieur FORGET rappelle que le conseil de communauté a approuvé la relance d'un appel d'offres s'agissant d'un marché de prestation intellectuelle pour la programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une piscine sport-loisir. A la date limite de remise des offres, le 2 décembre à 12h00, 5 candidatures ont été réceptionnées. La CAO du 6 décembre a procédé à l'ouverture des plis et l'enregistrement des candidatures :

- D2X propose une candidature en groupement d'entreprises avec un atelier d'architecture « Pascal GERARG », un Bureau d'Etudes spécialisé en environnement « AUBAINE » et un cabinet d'avocats « ADAMAS ».
- HEXA Ingénierie candidate seul.
- Mission H2O propose une candidature en groupement d'entreprises avec un cabinet d'avocats « AdDEN ».
- SAI développement propose un groupement d'entreprises avec un bureau d'études spécialisé en environnement « ACT Environnement » et un économiste de la construction « JMG ».
- MG Conseil propose un groupement d'entreprises avec un bureau d'études spécialisé en piscine « Sport Loisir Concept », un cabinet d'avocats « SCP SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITCH », un bureau d'études et de conseil aux collectivités « CALIA » et la SAS FAUDEL

La CAO de ce jour, réunie à 16h30, a procédé à l'analyse, la notation et la hiérarchisation des offres.

Analyse du Prix (Pondération de 40 %) :

Candidat	Prix (€ HT) Acte d'Engagement	TTC	Prix réel tranche ferme	Note
D2X	165 650,00 €	198 117,40 €	148 050,00 €	25,22
	avec une TC			
HEXA Ingénierie	94 800,00 €	113 380,80 €	94 800,00 €	39,39
	manque TC			
Mission H2O	129 650,00 €	155 061,40 €	129 650,00 €	28,80
	tranche ferme			
SAI Développement	273 776,00 €	327 436,10 €	273 776,00 €	13,64
	tranche ferme			
MG Conseil	149 625,00 €	178 951,50 €	93 350,00 €	40,00
	avec 2 tranches conditionnelles			

Analyse de la Valeur Technique (pondération de 60 %) :

Les offres de D2X et de Mission H2O se distinguent nettement en termes de valeur technique et de méthodologie. Ces deux bureaux d'études ont une expérience affirmée en programmation et en conduite d'opération pour les piscines. Ces équipements étant spécifiques, mettant en œuvre des spécificités que l'on ne retrouve pas dans les autres équipements publics, cette expérience est cruciale. Leur valeur technique est globalement comparable. Mission H2O présente une expérience en utilisateur de piscine que l'on ne retrouve pas chez D2X qui, pour sa part, s'appuie sur un bureau d'études spécialisé en environnement pour répondre à notre engagement environnemental. Mission H2O, bien que présentant des références en la matière et ayant suivi des formations, est légèrement en deçà sur ce point.

Les autres bureaux d'études, ne présentant pas cette expérience, ont mobilisé, pour certains, des co-traitants.

Ainsi, MG Conseil s'est groupé avec Sport Loisir Concept, bureau d'études en piscine mais présentant nettement moins de références que D2X et Mission H2O. Cette offre est pénalisée par l'absence d'expérience du mandataire (chef de projet et interlocuteur) sur ce type d'équipement. La méthodologie présentée par cette offre est claire et relativement détaillée mais reste généraliste. On n'y retrouve pas les approches spécifiques à ce type d'équipement prévues par D2X et H2O (politique tarifaire, coûts de gestion au m², planning d'ouverture). HEXA Ingénierie, quoi que se présentant seul, bénéficie également d'une notation correcte. Le manque de références sur ce type d'équipement se ressent également bien que le mémoire précise correctement l'organisation de la mission et les interventions du bureau.

SAI Développement propose une offre techniquement intéressante. Son groupement avec ACT Environnement lui apporte une réelle référence dans le domaine environnemental. Néanmoins, aucun membre du groupement ne présente de références sur des projets « piscine ». Méthodologie plus complète que pour MG conseil, on reprochera le même déficit en termes d'approches spécifiques à ce type d'équipement prévues par D2X et H2O (politique tarifaire, coûts de gestion au m², planning d'ouverture).

Note globale pondérée et hiérarchisation des offres :

Candidat	Note prix (sur 40)	Note technique (sur 60)	Note générale	Classement
D2X	25,22	56,00	81,22	2
HEXA Ingénierie	39,39	39,50	78,89	3
Mission H2O	28,80	55,00	83,80	1
SAI Développement	13,64	45,00	58,64	5
MG Conseil	40,00	37,00	77,00	4

Sur proposition de la Commission d'Appel d'offres, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à l'entreprise Mission H2O pour un montant de 129 650,00 € HT

b) Elaboration des documents d'objectifs « Natura 2000 »

Monsieur le Président laisse la parole à M FORGET

Monsieur FORGET rappelle que le conseil de communauté avait approuvé la relance d'un appel d'offres s'agissant d'un marché de prestation intellectuelle pour l'élaboration des documents d'objectifs « natura 2000 » pour les trois sites dont la 2C2A assure la maîtrise d'ouvrage. A la date limite de remise des offres, le 2 décembre à 12h00, 4 candidatures ont été réceptionnées. La CAO du 6 décembre a procédé à l'ouverture des plis et l'enregistrement des candidatures :

- Lot 1 : Site n° 209. L'association « ReNARD » remet une offre avec sous traitance de la LPO, de la Chambre d'Agriculture et le CPNCA. ECOTHEME remet une offre également pour ce lot en candidat seul.
- Lot 2 : Site n° 43 : Le CPNCA remet une offre avec sous traitance de la Chambre d'agriculture. ECOTHEME remet une offre également pour ce lot en candidat seul.
- Lot n° : Site n° 210 : La LPO remet une offre avec sous traitance de la Chambre d'Agriculture, de ReNARD et du CPNCA. ECOTHEME remet une offre également pour ce lot en candidat seul.

La CAO de ce jour, réunie à 16h30, a procédé à l'analyse, la notation et la hiérarchisation des offres.

Analyse du Prix (Pondération de 40 %) :

LOT 1				
Candidat	Prix remis dans AE (€ HT)	TVA	Prix TTC	Note
ReNARD	49 862,00 €	1 944,71 €	51 806,71 €	20
LPO			8 300,00 €	
Chambre d'agriculture			11 866,71 €	
CPNCA			2 940,00 €	
ECOTERME	89 550,00 €	17 551,80 €	2 940,00 €	11,1

LOT 2				
Candidat	Prix remis dans AE (€ HT)	TVA	Prix TTC	Note
CPNCA	20 196,54 €	574,57 €	20 771,11 €	20
Chambre d'agriculture			3 506,07 €	
ECOTERME	68 800,00 €	13 484,80 €	82 284,80 €	5,9

LOT 3				
Candidat	Prix remis dans AE (€ HT)	TVA	Prix TTC	Note
LPO	35 417,25 €	640,87 €	36 058,12 €	20
ReNARD			5 200,00 €	
CPNCA			1 680,00 €	
Chambre d'Agriculture			3 910,62 €	
ECOTERME	62 700,00 €	12 289,20 €	74 989,20 €	11,35

Analyse de la Valeur Technique (pondération de 60 %) :

Conclusion : Les offres de la LPO, du Renard et du CPNCA sont détaillées, pertinentes et adaptées aux spécificités des sites concernés.

Les offres de Ecothème sont généralistes, le bureau d'études n'a aucune connaissance de la zone et n'a pas identifié les enjeux spécifiques de chaque site

Notation Globale pondérée

	Candidat	Note Prix	Note technique	Note globale
LOT 1	ReNARD	20	19,5	19,7
	ECOTERME	11,1	13	12,24
LOT 2	CPNCA	20	19	19,4
	ECOTERME	5,9	13	10,16
LOT 3	LPO	20	20	20
	ECOTERME	11,35	13	12,34

Sur proposition de la Commission d'Appel d'offres, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'attribuer :

- Le lot n° 1 au groupement piloté par ReNARD pour un montant de 49 862,00 €
- Le lot n° 2 au groupement piloté par le CPNCA pour un montant de 20 196,54 € HT
- Le lot n° 3 au groupement piloté par la LPO pour un montant de 35 417,25 € HT

Par ailleurs, M FORGET ajoute qu'il convient d'approuver, avant que le Conseil de Communauté ne le confirme et dans le but de permettre aux services de la DDT, instructeur de notre demande de subvention Etat-FEADER pour la réalisation de ces documents d'objectifs le plan de financement présenté ci-après, faisant apparaître deux phases d'attribution, la première sur l'année 2010 et correspondant aux crédits mobilisables cette année, et une seconde sur l'année 2011 destinée à couvrir le reste à charge de la 2C2A.

Réalisation des DOCOB pour les sites Natura 2000

sites n° FR2112008 « Vallée de l'Aisne à Mouron », n°FR2112006 « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire » et n° FR21100288 « prairies d'Autry »

PLAN DE FINANCEMENT GENERAL (2010 et 2011)

Dépenses	Montant € HT	Montant réel supporté	Subventions sollicitées	
Prestations de service	105 475,79 €	108 635,94 €	Etat	59 773,13 €
Frais de personnel	7 750,16 €	7 750,16 €	UE	56 612,97 €
TOTAL projet	113 225,95 €	116 386,10 €	TOTAL général	116 386,10 €

PLAN DE FINANCEMENT – Subvention 2010

Dépenses	Montant € HT	Montant réel supporté	Subventions sollicitées	
Prestations de service	105 475,79 €	108 635,94 €	Etat	40 053,07 €
Frais de personnel	7 750,16 €	7 750,16 €	UE	36 892,91 €
TOTAL projet	113 225,95 €	116 386,10 €	Reste à charge 2C2A	39 440,06

PLAN DE FINANCEMENT – subvention 2011

Dépenses	Montant € HT	Montant réel supporté	Subventions sollicitées	
Prestations de service	105 475,79 €	108 635,94 €	Etat	40 053,07 €
Frais de personnel	7 750,16 €	7 750,16 €	UE	36 892,91 €
			Avenant aide complémentaire Etat - 2011	39 440,06 €
TOTAL projet	113 225,95 €	116 386,10 €	TOTAL général	116 386,10 €

Sur proposition de la Commission d'Appel d'offres, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

7. Questions diverses

Aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 19h00.

Fait à Vouziers, le 24 décembre 2010

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Francis SIGNORET

Michel COLIN